

## TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

CA12 A (1)  
CA 12 AE (2)N°10968\*24  
FORMULAIRE OBLIGATOIRE  
en vertu des dispositions  
de l'art. 298 bis-I-1° du CGI

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU ..... / ..... / 20..... AU ..... / ..... / 20.....

Horaires d'ouverture sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »

Cette déclaration doit obligatoirement être renvoyée **au plus tard le 3 mai 2022** (clôture au 31/12/2021) ou, sur option, **avant le cinquième jour du cinquième mois qui suit la clôture de l'exercice** (clôture en cours d'année)  
(CGI, art. 298 bis-I-1°)

<b>Identification du destinataire</b>	Nom ou dénomination	
	Adresse	

*Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.*

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	Code service	Régime

N° d'identification de l'établissement (SIRET) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

N° de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

(1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 A (en haut à droite).

(2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 AE (en haut à droite).

**MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice)**

**ATTENTION :** ne portez pas de centimes d'euro (cf. règles d'arrondissement dans la notice).

**PAIEMENT, DATE, SIGNATURE**

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Date : ..... Téléphone : .....	<b>Somme :</b>	<b>Date :</b> .....	<b>Pénalités</b>	
		N° PEC	Taux %	9000
	N° d'opération	Taux %	9001	
	Signature :	Taux %	9002	
		Taux 5 %	9005	
		Taux %	9006	
		Taux %	9007	

Paiement par virement bancaire : \* (joindre l'imprimé n° 3516  
disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
ou auprès de votre service des  
impôts).Si vous payez par chèque : utilisez un  
chèque barré ; l'établir impérativement à  
l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.Paiement par imputation \* : 

Date de réception

**CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE**

Depuis le 1er octobre 2014, vous avez l'obligation de télédéclarer et télépayer la TVA par transfert de fichier ou Internet. La somme due est prélevée automatiquement, au plus tôt à la date d'échéance.

Les demandes de remboursement de crédit de TVA doivent également être télétransmises.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Professionnels » ou contacter votre service.

**I. DÉCOMPTE DE L'IMPÔT BRUT**

OPÉRATIONS NON TAXÉES		Base hors taxe	OPÉRATIONS NON TAXÉES		Base hors taxe
00	Achats en franchise	0037	03	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie-	0034
01	Exportations hors Union Européenne	0032	3B	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
02	Autres opérations non imposables	0033	3C	Importations (autres que les produits pétroliers)	0052
2A	Ventes à distance taxables dans un autre État membre au profit de personnes non assujetties	0047	3D	Acquisitions intracommunautaires	0055
<b>OPÉRATIONS TAXÉES</b>			<b>Base hors taxe</b>		<b>Taxe due</b>
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>					
04	Taux normal 20 %		0207		
5A	Taux normal 10 %		0151		
5C	Taux réduit 5,5 %		0105		
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>					
06	Taux réduit 2,1 %		0100		
07	Taux normal 8,5 %		0201		
<b>Opérations à un autre taux ( France métropolitaine ou DOM )</b>					
08	Anciens taux		0900		
09	Taux particuliers		0950		
<b>Importations réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>					
I1	Taux normal 20%		0210		
I2	Taux réduit 10%		0211		
I3	Taux réduit 8,5%		0212		
I4	Taux réduit 5,5%		0213		
I5	Taux réduit 2,1%		0214		
I6	Taux réduit 1,05%		0215		
<b>Autres opérations</b>					
9B	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		0030		
9C	Achats de prestations de services intracommunautaires (CGI, art. 283-2)		0044		
10	Cessions d'immobilisations		0970		
11	Livraisons à soi-même		0980		
12	Autres opérations imposables		0981		
13	Acquisitions intracommunautaires		0031		
14	TVA antérieurement déduite à reverser			0600	
4B	Sommes à ajouter			0602	
15	<b>TOTAL TVA BRUTE DUE (lignes 04 à 4B)</b>				

**II. DÉCOMPTE DE L'IMPÔT DÉDUCTIBLE**

BIENS ET SERVICES OUVRANT DROIT À DÉDUCTION		Taxe déductible
17	Biens constituant des immobilisations (1)	0703
18	Autres biens et services (1)	0702
19	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	0058
20	Omissions ou compléments de déductions	0059
2B	Sommes à imputer	0603
20 A	(1) Compte tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire	<input type="text" value="..... %"/>
21	<b>TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (17 + 18 + 19 + 20 + 2B)</b>	

**III. DÉCOMPTE DE L'IMPÔT NET**

RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION	
23	TVA NETTE (ligne 15 – ligne 21)
24	Ou CRÉDIT (ligne 21 – ligne 15)
<b>IMPUTATIONS / RÉGULARISATIONS</b>	
25	Total des acomptes versés (pénalités de retard exclues)

**RÉSULTAT NET**

28	<b>Solde à payer</b> : si ligne 23 – (lignes 24 + 25) ≥ 0		
29	Ou <b>Excédent de versement</b> : si ligne 25 – ligne 23 ≥ 0		
30	<b>Solde excédentaire</b> (lignes 24 + 29)	0020	

**I V. DÉCOMPTE DES TAXES ASSIMILÉES**

31	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB)			4220	
33	Taxe sur certaines dépenses de publicité (CGI, art. 302 bis MA) au taux de 1 %	Base imposable		4213	
35	Contribution à l'audiovisuel public (CGI, art. 1605 et s.) [cf. fiche de calcul sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> ]			4219	
35C	Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L 2224-31 I bis)			4236	
50A	Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)			4253	
50B	Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)			4254	
51	Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)			4247	
52	Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art.302 bis WA)			4248	
53	Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB)	Nombre de tonnes		4249	
54	Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (125 € par établissement) (CGI, art. 302 bis WD à WG)	Nombre d'établissements		4250	
	Redevance phytosanitaire à la circulation intracommunautaire et à l'exportation (Code rural et de la pêche maritime, art. L 251-17-1)				
55	– à la circulation intracommunautaire (PPE)			4273	
56	– à l'exportation			4274	
	Taxe sur les produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, art. L 253-8-2)				
	– au taux de 0,9 %	Base imposable	a		
	– au taux de 0,1 %		b		
56A	Total de la taxe sur les produits phytopharmaceutiques due (a*0,9%+b*0,1%)			4321	
	Taxe forfaitaire sur les ventes de métaux précieux, de bijoux, d'objets d'art, de collection et d'antiquité (CGI, art. 150 VI à VM)				
57	– sur les ventes de métaux précieux au taux de 11 %	Base imposable		4268	
58	– sur les ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité au taux de 6 %	Base imposable		4270	
	Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) (CGI, art. 1600-0 I) au taux de 0,5 %				
59	– sur les ventes de métaux précieux	Base imposable		4269	
60	– sur les ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité			4271	
	Taxe annuelle à l'essieu (CIBS, art. L421-94) (ex- CGI, art. 1010)				
		Nombre de véhicules	dont nombre de véhicules rail-route	Montant de la taxe	
	1-Véhicules à moteur isolés	PTAC inférieur à 27 t		1a	
		PTAC supérieur ou égal à 27 t		1b	
	2-Ensembles articulés constitués d'un tracteur et d'une ou plusieurs semi-remorques	PTRA inférieur à 39 t		2a	
		PTRA supérieur ou égal à 39 t		2b	
	3-Remorques de la catégorie O4			3	
60A	Total de la taxe annuelle à l'essieu due (1a + 1b + 2a + 2b + 3)			4303	
60B	Taxe annuelle sur les émissions de dioxyde de carbone des véhicules de tourisme due au titre de 2022 (CIBS, a du 1° de l'art. L421-94) (ex-taxe sur les émissions de CO2, CGI, art. 1010). Une fiche d'aide au calcul (formulaire n°2857-FC-SD) et sa notice sont disponibles sur <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>			4323	
	Nombre de véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation (depuis le 1 <sup>er</sup> mars 2020)				
	Nombre de véhicules ne relevant pas du nouveau dispositif d'immatriculation: (réception européenne, dont la première mise en circulation est intervenue à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2004 et non utilisés par le redevable avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2006)				
	Nombre d'autres véhicules soumis à la taxe				
	Nombre de véhicules exonérés dont la source d'énergie est l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux				
	Nombre des autres véhicules exonérés				

**I V. DÉCOMPTE DES TAXES ASSIMILÉES**

60C	Taxe annuelle sur l'ancienneté des véhicules de tourisme due au titre de 2022 (CIBS, b du 1° de l'art. L421-94) (ex-taxe sur les émissions de polluants atmosphériques, CGI, art. 1010). Une fiche d'aide au calcul (formulaire n°2858-FC-SD) et sa notice sont disponibles sur impots.gouv.fr		4313	.....
	Nombre de véhicules exonérés			
	Prélèvement sur les paris hippiques			
61	– au profit de l'État (CGI, art. 302 bis ZG) au taux de 20,2 %	Base imposable	4256	.....
62	– au profit des organismes de sécurité sociale (CSS, art. L137-20) au taux de 6,9 %		4259	.....
63	– engagés depuis l'étranger sur des courses françaises et regroupés en France au taux de 12 % (CGI, art. 302 bis ZO)		4255	.....
	Redevance due par les opérateurs agréés de paris hippiques en ligne			
64	– Enjeux relatifs aux courses de trot (CGI, art. 1609 tertricies) au taux de 6,7 %		4266	.....
65	– Enjeux relatifs aux courses de galop (CGI, art. 1609 tertricies) au taux de 6,7 %		4267	.....
66	Contribution sur les boissons non alcooliques contenant des sucres ajoutés (CGI, art.1613 ter)	Nombre d'hectolitres	4294	.....
67	Contribution sur les boissons non alcooliques (CGI, art. 1613 quater II 1°), 0,54€/hL	Nombre d'hectolitres	4296	.....
68	Contribution sur les boissons non alcooliques contenant des édulcorants de synthèse (CGI, art. 1613 quater II 2°)	Nombre d'hectolitres	4295	.....
<b>TOTAL DES LIGNES 31 à 68 (à reporter ligne 40)</b>				.....

**V. RÉCAPITULATION**

CRÉDIT OU EXCÉDENT			TAXE À PAYER		
36	Crédit de TVA (report de la ligne 30)	.....	39	Solde à payer (report de la ligne 28)	.....
37	Remboursement demandé au cadre VI	8002	40	Taxes assimilées	.....
38	Crédit à reporter (lignes 36 – 37)	8003	ATTENTION. – Une situation de TVA créditrice (ligne 36 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 40.		
(cette somme est à reporter ligne 19 de la prochaine déclaration CA 12 A / CA 12 AE)			41	<b>Total à payer (lignes 39 + 40)</b> (n'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	.....

**VI – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA**

42	Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (≥ 150 €, ou, < à 150 € uniquement en cas de cession, décès, entrée dans un groupe TVA) (ligne 24)	.....
43	Excédent de versement dégagé (ligne 29)	.....
44	Maximum remboursable (lignes 42 + 43)	.....
45	Remboursement demandé	.....
46	Crédit reportable (lignes 44 – 45)	.....

Le soussigné (nom, prénom, qualité) : .....

demande le remboursement de la somme de (en chiffres) :

- à créditer au compte désigné
- à imputer sur une échéance future (joindre l'imprimé n° 3516)

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Cocher selon le choix

À ....., Le .....

Signature :

\* Disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou auprès de votre service des impôts

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

**L'inspecteur (1) Le contrôleur (1)** des finances publiques soussigné émet un avis – Favorable – Défavorable (1) au remboursement de la somme

De .....

Observations (2) : .....

Code rejet / Adm partielle	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Type de rejet	<input type="checkbox"/>
Type de contrôle	<input type="checkbox"/>
N° ALPAGE	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

À ....., Le .....  
Signature et cachet d'authenticité :

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.  
(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution. Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.

**Le directeur** soussigné autorise le remboursement de la somme de ..... au profit de .....

La présentation d'une caution – a été exigée (1) – n'a pas été exigée (1)  
À ....., Le .....  
Signature et cachet d'authenticité :

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

**DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

Nature op.	Numéro op.	Date	Nom – signature

**Le comptable** soussigné certifie que l'entreprise demanderesse :  
(1) – ne figure à aucun titre comme reliquataire dans les écritures du service des impôts des entreprises ;  
– est redevable de la somme de .....  
– au titre de .....

Observations (2) .....

N° d'enregistrement MEDOC	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À ....., Le .....  
Signature et cachet d'authenticité :

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.  
(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution. Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n° 3382 est établi.